



**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : **obligatoires** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, **fortement recommandés** : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Hôpital le plus proche ..... Orléans la Source

Temps de trajet (en min) ..... 30

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

**Accès :**

Nom du site ..... terrain de Moto Cross de DONNERY

Adresse ..... rue du Chaillot à DONNERY

**Caractéristiques :**

Longueur du circuit ..... 1640 m

Largeur minimum de la piste ..... 6 m

Largeur de la grille ..... 40 m

Longueur de la ligne droite de départ ..... 75 m

Nombre d'OCP\* ..... 28

\*Officiels Commissaires de Piste

**CAPACITÉ MOTO :**

Pendant les essais : 54.

En manche : 45.

**CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :**

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**VISA DU MOTO-CLUB**

DATE: 20 janvier 2025

**MOTO CLUB DE DONNERY**  
33 Rue du Pont aux Moines  
45450 DONNERY  
Tél. : 07 86 46 15 10

**VISA DE LA LIGUE**

DATE: 31/01/2025



Signature  
numérique de  
Christine CAILLY  
Date : 2025.01.31  
12:26:45 +01'00'

**VISA DE LA FFM**

DATE: 06/02/2025

NUMÉRO: 25/0123



74 Avenue Parmentier  
75011 PARIS  
01 49 23 77 00  
ffm@ffmoto.org  
ffmoto.org